

Commande Vols en Montgolfière - Saison 2020

Nos vols ont lieu tous les jours, toute l'année, jours fériés compris, à l'aube et au crépuscule, à l'heure où les lumières sont les plus belles ; la saison la plus favorable étant de mi-mars à mi-octobre.

Mes coordonnées

Nom prénom : Téléphone fixe :
 Adresse : Téléphone portable
 CP ville : Email :

Désignation (*)	TTC	TVA 10% incluse		
Adulte individuel	195.00 €	par personne	X	=€
2 ou 3 adultes	185.00 €	par personne	X	=€
Prix pour groupe 4 personnes minimum	175.00 €	par personne	X	=€
Enfant de 6 à 13 ans inclus	155.00 €	par personne	X	=€
Vol Privilège pour 2 personnes	645.00 €	par vol	X	=€
Vol Privilège pour 4 ou 5 personnes	975.00 €	par vol	X	=€
Vol Privilège pour 6 à 8 personnes	1 480.00 €	par vol	X	=€
Vol Accessibilité (1 PMR + 1 accomp.)	749.00 €	par vol	X	=€
Vol accessibilité (1 PMR + 2 accomp.)	899.00 €	par vol	X	=€
TOTAL				=€

(*) pour toute autre demande, merci de nous consulter

Je choisis ma formule

Réservation simple :

après avoir réservé une date de vol par téléphone, je confirme en envoyant un chèque de 85 € par personne à l'ordre d'Aérocom Montgolfière. Ce chèque sera encaissé le jour du vol, avec le solde. En cas de météo défavorable et si aucun report n'est possible, le chèque de réservation est détruit.

Je joins 85 € par personne x = €

Je réglerai le solde le jour du vol soit.....€

Je préfère vous indiquer un numéro de carte bancaire en garantie (aucun prélèvement avant le vol)

CB n° : _ _ _ _ _

expire : _ _ / _ _

Je recevrai une confirmation de réservation à l'adresse email suivante (si différente des coordonnées) :

.....

Achat de billet de vol cadeau :

valable 2 saisons. Je joins la totalité du règlement. Je recevrai un billet de vol par courrier ou par mail. La date du vol et le site de décollage pourront être fixés ultérieurement par le bénéficiaire du billet. Si la météo ne permet pas le vol, celui-ci sera reporté, le billet garde sa validité.

Je verse la totalité soit €

Je règle par chèque (à l'ordre d'Aérocom) par ANCV
 par carte bancaire (achat possible par téléphone)

CB n° : _ _ _ _ _

expire : _ _ / _ _ cryptogramme : _ _ _

Je recevrai mon (mes) billet(s) par courrier par mail
 à l'adresse suivante (si différente des coordonnées) :

.....

Date de vol

j'indique la date de vol convenue par téléphone : le matin le soir

au départ de Chaumont-sur-Loire Blois Amboise Chenonceau autre.....

sans date ni site de décollage définis (exclusivement pour billet de vol cadeau)

Liste des passagers*

Nom	Prénom	Poids	Age	N° téléphone portable (un au minimum)

*Les passagers acceptent les conditions générales de ventes disponibles sur internet ou sur simple demande

Fait à le Signature

Formulaire à nous retourner accompagné du règlement à l'ordre de

Aérocom Montgolfière 36, Rue de Chouzy Onzain 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE

Tél. 02 54 33 55 00 - www.aerocom.fr - Email : contact@aerocom.fr

Siret : 394 580 211 00065 - Agréée par la Direction Générale de l'Aviation Civile pour le transport de passagers n° FR.DEC.336

Nos lieux de rendez-vous

CHAUMONT / ONZAIN :
01°11'19" E ; 47°29'15" N

Parking municipal à côté du giratoire du pont de Chaumont-sur-Loire, (en face) côté Onzain. Avenue du Général De Gaulle ONZAIN 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE (à 30 mètres du rond-point)

AMBOISE :
01°00'11" E ; 47°25'16" N

Parking car du restaurant « La Cave aux Fouées ». En face du 476 quai des Violettes, 37400 AMBOISE

CHENONCEAUX :
01°05'06" E ; 47°19'42" N

« La Varenne », 37150 CHISSEAUX. Au panneau Aérocom. Accès par la rue de la Gare, faites 200 m et gardez-vous côté bord du Cher.

BLOIS :
01°19'56" E ; 47°34'06" N

Parking de la piscine « Agl'eau ». 30 Avenue Pierre Brossolette, 41 000 BLOIS
Gardez-vous sur la gauche du parking.

Détails de la prestation de vol

Prévoyez une disponibilité d'environ 3 heures à partir de l'heure du rendez-vous qui vous sera indiquée

- Accueil des passagers
- Déplacement sur le site de décollage dans nos 4x4
- Gonflement de la montgolfière avec votre participation si vous le souhaitez
- Vol d'environ 1 heure au fil du vent (nous ne choisissons donc pas le parcours)
- Après l'atterrissage, « pliage » du ballon
- Toast des Aérostiers en compagnie de votre équipage et remise de votre diplôme d'ascension
- Retour au lieu de rendez-vous

Nous vous conseillons une tenue décontractée, avec des chaussures plates et fermées style basket ou chaussures de marche. Pas de talons hauts. Il ne fait pas plus froid en l'air qu'au sol

Convention de Montréal

Remarque : Il s'agit d'un vol privé effectué contre rémunération au moyen d'un aéronef d'une masse maximale au décollage de 2700 kg, pour lequel la responsabilité peut généralement être limitée et pour lequel une assurance obligatoire d'au moins 100 000 droits de tirage spéciaux (DTS) existe afin de couvrir la responsabilité pour les dommages corporels et matériels des passagers.

Conditions du contrat de transport

Le transport effectué en vertu de ce titre est soumis aux dispositions en vigueur au moment du vol, relatives à la responsabilité civile, prévues par l'Ordonnance sur le transport aérien (OTra) du 17 août 2005 pour tout transport interne ou international et, dans la mesure où elle est applicable, à la Convention de Montréal du 28 mai 1999 ainsi qu'au règlement CE n° 785/2004 du 21 avril 2004. Ces dispositions régissent la responsabilité du transporteur en cas de décès ou de lésions corporelles d'un passager, de perte ou d'avarie de bagages de même qu'en cas de retard. La responsabilité peut être limitée.

1 - Pour les dommages jusqu'à concurrence de 100 000 droits de tirage spéciaux (DTS), la responsabilité ne peut être ni exclue ni limitée. Au-delà de ce montant le transporteur peut être exonéré de toute responsabilité pour certains motifs de libération fixés par la législation. En cas de décès ou de lésions corporelles, une avance doit être versée par passager dans un délai de 15 jours à compter de l'identification des personnes physiques ayant droit à une indemnisation. En cas de décès, l'avance ne peut être inférieure à 16 000 DTS.

2 - En cas de destruction, de perte, d'avarie de bagages ou de retard dans l'acheminement des bagages, la responsabilité est limitée à 1 000 DTS par passager.

3 - En cas de retard dans le transport des passagers, la responsabilité est limitée à 1 000 DTS par passager.

4 - Les prestations accordées à l'ayant droit en vertu de l'assurance accident des passagers éventuellement conclue par le transporteur ou l'exploitant de l'aéronef, ainsi que les avances que le transporteur est tenu de payer conformément aux dispositions applicables, relatives à la responsabilité civile, seront entièrement imputées sur les prestations servies par l'assurance responsabilité civile.

Extrait des Conditions générales de vente

L'intégralité des Conditions Générales de ventes est disponible sur internet ou sur simple demande. La réservation d'un vol vaut acceptation de ces conditions.

Aérocom se réserve le droit d'annuler un vol pour : mauvaises conditions météorologiques, conditions de sécurité ou s'il n'y a pas un nombre de passagers suffisant (seul le pilote est apte à apprécier l'opportunité d'un vol). Aérocom ne sera pas tenu pour responsable des frais engagés par les clients pour se rendre sur le lieu de rendez-vous (hébergement, restauration et déplacement).

Aérocom peut, pour toute raison de sécurité ou d'intérêt du vol, modifier le lieu de décollage ou changer de montgolfière.

Le paiement du solde du prix doit être effectué au plus tard le jour du vol. En cas de non confirmation téléphonique ou d'absence du passager (sauf report ou annulation 7 jours avant le vol) à la date et à l'heure du rendez-vous, confirmé par Aérocom, l'annulation de fait sera constatée et Aérocom encaissera l'acompte versé de ladite prestation. S'il s'agit d'un billet de vol ou billet cadeau jumelé, il sera considéré comme consommé.

Tout passager doit figurer sur la liste d'embarquement. L'absence d'information écrite signifie que le poids de chaque passager est inférieur à 80 kg. Les pilotes d'Aérocom sont seuls maîtres à bord et à ce titre ont autorité sur toutes les personnes embarquées. Ils peuvent à tout moment débarquer toute personne parmi les passagers ou tout chargement qui peut présenter un danger pour le vol. Ils peuvent à tout moment interrompre le vol pour des raisons de sécurité. Aucune prestation ne sera remboursée si le vol a duré un minimum de 30 minutes.

Les passagers sont assurés selon les conditions aériennes en vigueur (Convention de Montréal). La responsabilité d'Aérocom ne peut être engagée concernant les bagages ou effets personnels (appareils photos, caméras, vêtements, téléphones portables...).